



Protocole d'adhésion à l'Alliance des Sols des Pyrénées (ASPir)

1. Contexte et nécessité d'une ASPir

Les sols des Pyrénées présentent une énorme diversité, avec de multiples fonctions et propriétés (production d'aliments sains, régulation du cycle de l'eau et des inondations, régulation du climat et protection contre les risques naturels) qui doivent être garanties, préservées ou restaurées, pour la santé de l'écosystème et le bien-être de l'homme. Face au changement climatique et à d'autres menaces environnementales et humaines, ces sols sont très fragiles, ce qui en fait une ressource non renouvelable à l'échelle humaine.

Le sol est la composante des écosystèmes pyrénéens qui sous-tend tous les secteurs sociaux, naturels et économiques, et il faut donc s'intéresser à sa connaissance et se rendre compte de son importance. La préservation de la qualité des sols est nécessaire pour une utilisation agricole et forestière durable, la conservation de la biodiversité, les activités touristiques et sportives, ou pour la préservation de la qualité de l'eau ou le stockage du carbone face au changement climatique, entre autres services des sols. Les changements mondiaux, tant au niveau du climat que de l'utilisation des terres, peuvent déclencher des processus de dégradation des sols tels que l'érosion, le tassement, l'imperméabilisation ou la contamination qui menacent la gestion durable des sols, qui doit être abordée de manière globale et multidisciplinaire.

La situation actuelle de la gestion des sols dans les Pyrénées est très hétérogène, car ils sont répartis sur 3 pays et différentes régions ou communautés autonomes avec des législations et des réglementations très différentes, mais qui s'appliquent à des unités territoriales qui sont naturellement liées entre elles, de sorte que les actions d'une unité ont des conséquences pour les autres. Cette situation génère le besoin d'avoir des lignes directrices ou des principes d'action convenus concernant les sols, qui permettent l'application de pratiques de gestion durable en essayant d'équilibrer les différentes demandes d'utilisation de manière harmonieuse.

La gestion durable des sols est l'objectif du Partenariat mondial pour les sols de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sous l'égide duquel sont regroupés le Partenariat européen pour les sols et plusieurs alliances nationales, ainsi que le Partenariat pour les sols alpins. Il semble évident qu'une Alliance des Sols des Pyrénées, parmi celles promues par la FAO, serait un instrument très utile pour pouvoir harmoniser les politiques et les actions dans les Pyrénées entre les trois États, qui existent partiellement dans le cas de la France, et qui à l'échelle de toute la chaîne de montagne en sont très éloignés.

2. Objectifs de l'Alliance des Sols des Pyrénées



L'ASPir vise à être un réseau d'entités et de personnes pour la coopération transfrontalière dans le domaine des sols, à partager les connaissances, les expériences, la sensibilisation, l'engagement et l'intérêt pour les sols des Pyrénées. L'objectif principal est la conservation des sols et le maintien ou l'amélioration de leur qualité, par l'application de pratiques de gestion durable. Parmi les objectifs particuliers nécessaires pour y parvenir, on peut citer :

- Disposer d'informations uniformes sur les sols (cartes et bases de données) pour l'ensemble de la chaîne de montagnes comme outil d'aménagement du territoire et de planification de l'utilisation des terres, y compris la réduction des risques d'incendie, le contrôle de l'étanchéité par l'urbanisation, entre autres.
- Connaître les réserves et le potentiel de stockage du carbone dans les sols des Pyrénées afin de concevoir des pratiques de gestion qui le maintiennent ou l'augmentent.
- Protéger les sols qui remplissent une fonction de recharge des aquifères comme mesure d'adaptation au changement climatique.
- Éviter les processus d'érosion des sols qui diminuent la qualité et augmentent la charge en sédiments des rivières et du remplissage des réservoirs.
- Diffuser et impliquer les véritables gestionnaires des terres, c'est-à-dire les agriculteurs, les éleveurs et les forestiers, ainsi que les fonctionnaires liés à ces activités, dans les initiatives et les propositions de formation de l'Alliance.
- [autres identifiés dans l'enquête ; activités d'information, de sensibilisation et de conscientisation]
- (...)

3. Membres de l'Alliance des Sols des Pyrénées

L'ASPir est ouvert à toutes les institutions, entités et parties intéressées, qu'elles soient publiques, privées, ONG ou individuelles, qui souhaitent contribuer activement à la gestion durable et à la protection des sols dans la région des Pyrénées.

4. Tâches des membres de l'ASPir

L'ASPir est une alliance basée sur un engagement volontaire de tous ses membres, et n'implique aucune charge financière pour leur participation. Les membres de l'ASPir soutiennent et mènent des activités pour une meilleure gestion et protection des sols des Pyrénées. Celles qui sont clairement transfrontalières sont encouragées, afin d'échanger des informations, de présenter et de diffuser les expériences de bonne gestion et de protection des sols, de sensibiliser aux problèmes des sols et de participer activement aux assemblées périodiques de l'Alliance.

5. Gouvernance de l'ASPir

L'ASPir est coordonnée par son comité directeur, composé de représentants des trois pays concernés, élus par les membres de l'ASPir, sa présidence et son secrétariat. Le rôle du comité



directeur est de développer et de décider de la structure organisationnelle, des statuts et du programme de travail de l'ASPir, ainsi que d'harmoniser les activités de l'ASPir avec celles de l'Alliance européenne pour les sols (ESP), de l'OPCC et d'autres organisations travaillant dans le domaine des sols dans les Pyrénées.

Le Comité directeur de l'ASPir est présidé par un représentant du pays élu à la présidence de l'ASPir. La présidence est renouvelée tous les deux ans parmi les pays membres du Comité directeur, par rotation. L'institution membre désignée pour présider l'ASPir accepte d'accueillir et d'organiser son assemblée annuelle et éventuellement d'autres événements.

Le comité directeur et la présidence de l'ASPir sont soutenus par un secrétariat permanent qui gère administrativement l'adhésion et sert de point de contact.

7. Financement

L'ASPir étant une entité à but non lucratif, les contributions en nature sont les bienvenues, qu'elles proviennent des membres ou de toute institution ou personne intéressée à participer au financement des réunions et des activités.

Les candidatures pour des projets régionaux, nationaux ou européens adaptés aux objectifs de l'Alliance seront activement encouragées.



Déclaration d'adhésion à l'Alliance des Sols des Pyrénées (ASPir)

_____, Je soussigné(e), déclare par la présente ma/notre volonté de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de l'Alliance des Sols des Pyrénées et de mener à bien les activités correspondantes au mieux de mes/nos capacités.

_____, je/nous nous engageons à promouvoir, renforcer et soutenir la protection et la gestion durable des sols de la meilleure manière possible.

Date et lieu Nom / Titre Signature

Informations de contact

Nom des membres : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique: _____